



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) -Transcollines- tenue le 31 janvier 2024 à 9h00 dument convoquée et sous la présidence de monsieur Francis Beausoleil, à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants:

Monsieur Francis Beausoleil

Conseiller municipal de la Municipalité de La Pêche
Président de la RITC

Monsieur Jean Bosco

Conseiller municipal de la municipalité de Cantley
Administrateur de la RITC

Monsieur Pierre Guénard

Maire de la municipalité de Chelsea
Vice-président de la RITC

Monsieur Jules Dagenais

Maire de la municipalité de Val-des-Monts
Administrateur de la RITC

Membres non-votants :

Madame Nicole DesRoches

Représentante de la communauté résidant sur le territoire
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Monsieur Benoit Gauthier

Représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Monsieur Thierry Rimbault

Représentant délégué par la MRC de Pontiac

Membres du personnel de la RITC-Transcollines- :

Monsieur Benoit Legros

Directeur de la planification et du développement

Monsieur Simon Ouellet

Directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Stéphanie Turcotte-Robertson

Responsable des services administratifs

Membres absents :

Monsieur Roger Larose

Représentant de la municipalité de Pontiac

Madame Julie Phaneuf

Représentante d'un organisme du territoire dont la clientèle est desservie par TACC
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines

Madame Jane Toller

Préfète de la MRC de Pontiac



No de résolution
ou annotation

**Ordre du jour de la séance
ordinaire du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de transport des Collines
Mercredi 31 janvier à 9h00
Centre communautaire multifonctionnel
6 Imp. des Étoiles, Cantley, QC J8V 0C6**

- 1 Mot de bienvenue, présences, ouverture de la rencontre et constatation du quorum**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
 - 3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 29 novembre 2023
- 4 Mot du président et dépôt des activités**
- 5 Mot de la direction générale, dépôt des activités**
- 6 Communication et correspondance**
 - 6.1 Dépôt des faits saillants de la communication
 - 6.2 Dépôt des revues médiatiques
 - 6.3 Dépôt de la correspondance
 - 6.4 Dépôt des requêtes et éloges au 31 décembre 2023
- 7 Suivis des comités**
 - 7.1 Comité RH
 - 7.1.1 Résolution de demande de subvention, Service Canada, Emploi étudiant 2024
 - 7.1.2 Résolution d'adoption - Dotation de la fonction DGA
 - 7.2 Comité planification stratégique
 - 7.2.1 Dépôt du bilan 2019-2023
 - 7.2.2 Résolution d'adoption du mandat de la planification stratégique 2024-2027
- 8 Opérations et développement de service**
 - 8.1 Dépôt des données d'utilisation au 31 décembre 2023
 - 8.2 Bilan 2023 du comité d'admissibilité au transport adapté
 - 8.3 Résolution confirmant les taux horaires par type de véhicule en date du 1^{er} janvier 2024
 - 8.4 Résolution de renouvellement du contrat de services informatiques - Données ouvertes et information voyageur embarquée
 - 8.5 Dépôt du rapport sur l'analyse des besoins en mobilité pour les entreprises touristiques des Collines-de-l'Outaouais
- 9 Finances**
 - 9.1 Résolution d'adoption de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2024
 - 9.2 Dépôt des tableaux des montants à recevoir des différents programmes de subvention, suivi de la reddition 2022 et 2023 et des demandes de financement 2024
 - 9.3 Dépôt du rapport financier maison au 30 novembre 2023
 - 9.4 Plan d'audit financier externe 2023
 - 9.5 Résolution de demande de financement 2024 PSTA, transport adapté
 - 9.6 Résolution de demande de financement 2024 PADTC-Volet 4, intégration tarifaire
- 10 Administration**
 - 10.1 Résolution confirmant le dépôt et la signature de l'Annexe A-RM-15, déclaration annuelle d'intérêt et l'Annexe B-RM-15, déclaration de l'administrateur
 - 10.2 Dépôt des formulaires apparentés pour les audits 2023
 - 10.3 Avis de motion de modification du règlement RM-20 concernant le traitement des administrateurs
 - 10.4 Résolution d'adoption du protocole d'entente entre la municipalité de Val-des-Monts et Transcollines concernant le transport des usagers participant aux événements de la municipalité
 - 10.5 Mise à jour du document de relation entre les municipalités et Transcollines
- 11 Période de questions du public**
- 12 Varia**
 - 12.1



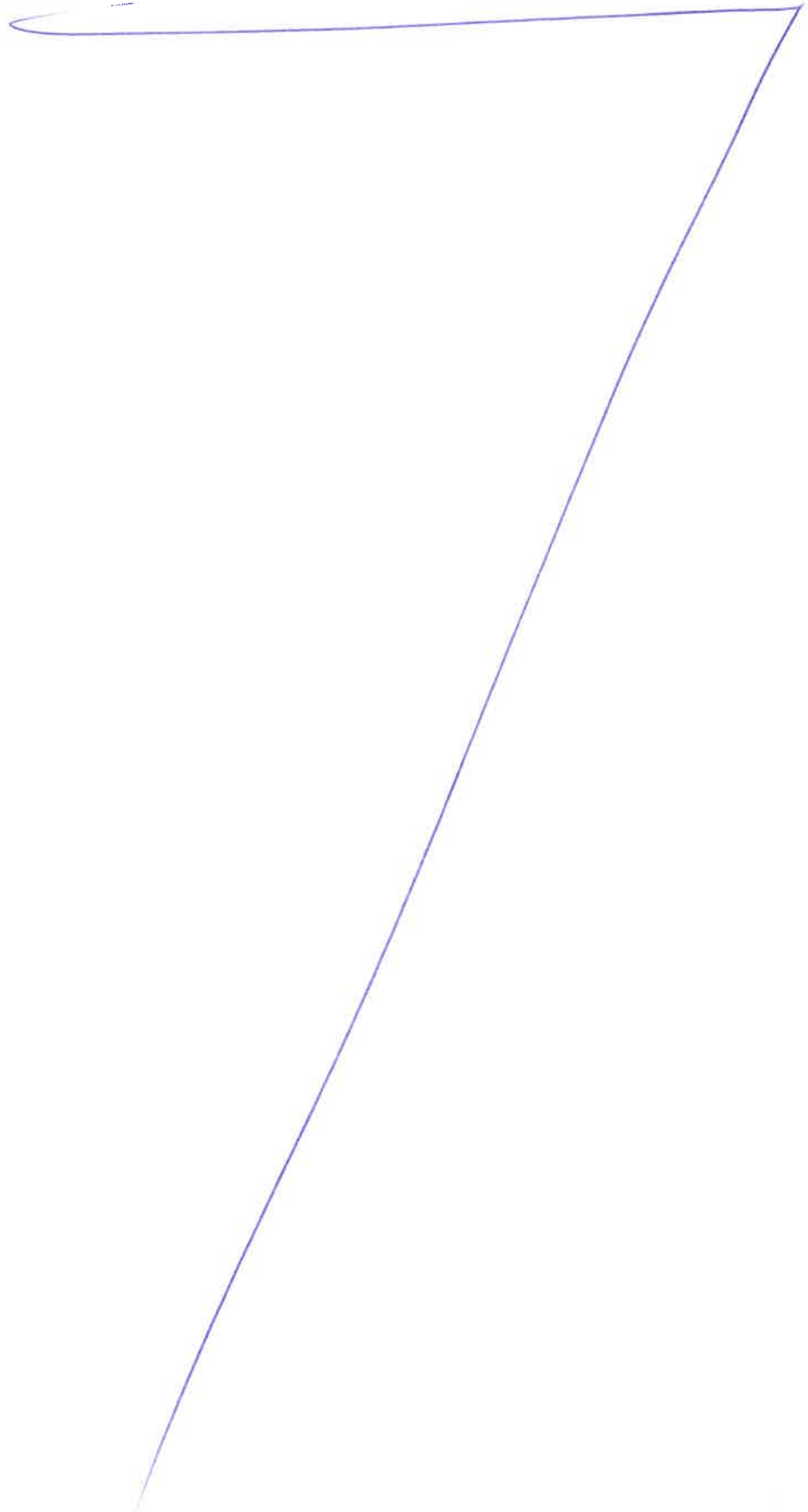
No de résolution
ou annotation

13 Date et heure des prochaines rencontres

Date	Heure	Endroit
27 mars 2024 <input type="checkbox"/>	9h00	Chelsea
29 mai 2024	9h00	L'Ange-Gardien
7 août 2024	9h00	La Pêche
25 septembre 2024	9h00	Pontiac
27 novembre 2024	9h00	Val-des-Monts

Rencontre pour CA/AGA du volet adapté et volet collectif dès 13h00

14 Levée de l'assemblée





No de résolution
ou annotation

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES, OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET CONSTATATION DU QUORUM

R24-01-01

Monsieur Francis Beausoleil constate le quorum et ouvre l'assemblée à 9h10. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur Jules Dagenais de procéder à l'ouverture de la rencontre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R24-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard qu'il y ait dispense de lecture **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 29 novembre 2023

R24-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Bosco **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard d'adopter le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 29 novembre 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Monsieur Francis Beausoleil mentionne les activités tenues depuis la dernière rencontre du conseil. Il souhaite la bonne année à tous les membres et employés. Il souhaite officiellement la bienvenue à Messieurs Jean Bosco et Jules Dagenais à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration.

5. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Monsieur Simon Ouellet dépose et résume aux membres les dossiers actifs et les activités depuis la dernière séance. La liste de ceux-ci est annexée au présent procès-verbal.

6. COMMUNICATION ET CORRESPONDANCE

6.1 Dépôt des faits saillants de la communication

Dépôt de document.

6.2 Dépôt des revues médiatiques

Dépôt de document.

6.3 Dépôt de la correspondance



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

Dépôt de document.

Une discussion a lieu entre les membres concernant le terrain où se situe le terminus Hogan à Cantley. Une rencontre est à prévoir avec la direction et les membres du conseil de Cantley afin de réitérer les impacts sur le service suivant le non-renouvellement de l'entente avec le propriétaire actuel du terrain.

6.4 Dépôt des requêtes et éloges au 31 décembre 2023

Dépôt du résumé des requêtes et éloges reçus.

7. SUIVIS DES COMITÉS

7.1 Comité RH

7.1.1 Résolution de demande de subvention, Service Canada, Emploi étudiant 2024

R24-01-04

ATTENDU QU'emploi été Canada offre un soutien financier à l'embauche d'un employé étudiant durant la période estivale;

ATTENDU QUE les demandes précédentes de l'organisme ont souvent été reçues favorablement, notamment en raison du fait que l'organisme offre une expérience de travail enrichissante dans un environnement de grand professionnalisme et à des conditions d'embauches compétitives;

ATTENDU QUE l'organisme présente des besoins en ressources humaines ponctuels pendant la période estivale et que ces besoins se font notamment sentir au niveau du service à la clientèle;

ATTENDU QU'il serait opportun de se prévaloir du financement offert par Emploi été Canada pour l'année 2024;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard et **APPUYÉ PAR** monsieur Jules Dagenais;

D'ADRESSER à cet effet une demande d'aide financière à Emploi été Canada pour l'année 2024, correspondant à :

- Deux postes d'agent de support administratif pour 16 semaines de travail à 35 heures semaine;

ET

D'AUTORISER la dépense totale, incluant la bonification salariale et les charges sociales de l'employeur, tel que prévu au budget 2024;

D'AUTORISER le président, monsieur Francis Beausoleil et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet à signer, pour l'organisme tous documents relatifs à ladite demande et le contrat s'en découlant avec le Gouvernement du Canada.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.1.2 Résolution d'adoption - Dotation de la fonction DGA

Les membres du conseil tiennent à remercier monsieur Benoit Legros pour tout le travail des dernières années pour l'appui à la direction générale.



No de résolution
ou annotation

R24-01-05

ATTENDU la résolution R23-11-86 mandatant la direction générale d'évaluer la fonction de la direction générale adjointe (DGA), en particulier sur les compétences et les expériences requises, ainsi que de débiter le processus de dotation à l'interne;

ATTENDU les besoins identifiés de la fonction DGA lors du mandat de coaching de la firme Humaprise;

ATTENDU le processus de dotation à l'interne sous forme de bonification des fonctions d'un employé de Transcollines pour la fonction DGA;

ATTENDU l'exigence que la personne identifiée doit au minimum occuper un poste de responsable et être à l'emploi de Transcollines pour un minimum de 3 ans;

ATTENDU QUE le contrat définit la fonction de la direction générale adjointe comme étant un supplément à la tâche principale de l'employé et que le traitement est sous forme de bonification;

ATTENDU l'axe 5 de la planification stratégique 2019-2023 de Transcollines en ce qui a trait aux ressources et la consolidation interne, notamment par l'assurance de la capacité organisationnelle en termes de ressources humaines cohérentes avec la vision stratégique et le développement planifié;

ATTENDU les évaluations annuelles de madame Chantal Mainville, en plus de son expérience de dirigeante d'une entreprise privée, de ses compétences en communication, de son intérêt à la gestion de projets et de son importance comme employée stratégique de Transcollines;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jules Dagenais **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard;

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de ressources humaines dans les modifications proposées au contrat de travail de madame Chantal Mainville;

DE MODIFIER le contrat de madame Chantal Mainville afin de refléter les changements au niveau de ses tâches et de la fonction DGA;

DE RENDRE effective la majoration du taux de rémunération au 1^{er} janvier 2024;

D'AUTORISER la direction générale et la présidence de signer le nouveau contrat de madame Chantal Mainville rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7.2 Comité planification stratégique

7.2.1 Dépôt du bilan 2029-2023

Dépôt et présentation de document par monsieur Benoit Legros.



No de résolution
ou annotation

7.2.2 Résolution d'adoption du mandat de la planification stratégique 2024-2027

R24-01-06

ATTENDU QUE 2023 marque la dernière année de la présente planification stratégique de Transcollines;

ATTENDU QUE ladite planification met au cœur de la réussite des actions prévues avec les partenaires importants que sont les municipalités membres de Transcollines;

ATTENDU la production d'un bilan, tant au niveau des actions réalisées dans les 5 dernières années dans le cadre de la planification, mais également une évaluation de sa mise en œuvre;

ATTENDU la grande qualité des services-conseils reçus par monsieur Paul Turpin pour le bilan de la Planification 2019-2023 et son expertise manifeste et largement reconnue;

ATTENDU les rencontres préparatoires réalisées entre le comité de pilotage et monsieur Paul Turpin sur le processus d'élaboration de la prochaine planification stratégique;

ATTENDU l'offre de services de monsieur Paul Turpin pour un mandat d'accompagnement et de co-production pour l'élaboration de la prochaine planification stratégique de Transcollines;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jules Dagenais et **APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

D'OCTROYER à l'entreprise 8400377 Canada inc. (Paul Turpin) le mandat d'exécution du service d'accompagnement et de co-production pour l'élaboration de la prochaine planification stratégique de Transcollines, tel que proposé dans l'offre de service du 10 janvier 2024 et suivant le schéma synthèse du processus d'élaboration accompagnant l'offre de service;

D'AUTORISER à cet effet la dépense d'une somme 18 453.49\$ à même le budget d'honoraires professionnels;

DE MANDATER la direction générale de piloter le projet, ainsi que de mobiliser les employés, les membres du conseil d'administration et les partenaires alentour de cette démarche de bilan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, son président, monsieur Francis Beausoleil, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la RITC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. OPÉRATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE SERVICE

8.1 Dépôt des données d'utilisation au 31 décembre 2023

Dépôt de document.



No de résolution
ou annotation

8.2 Bilan 2023 du comité d'admissibilité au transport adapté

Dépôt de document.

8.3 Résolution confirmant les taux horaires par type de véhicule en date du 1er janvier 2024

R24-01-07

ATTENDU QUE les opérations du réseau de transport en commun sont encadrées par la convention de transport intervenu entre la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) et l'entreprise J-Jacques Campeau Inc;

ATTENDU QUE la convention de transport intervenue entre Transcollines et son transporteur prévoit, à son article 4.7 tel que modifié par les deux parties en février 2019, que :

*À compter du 1^{er} janvier 2018, la rémunération du **TRANSPORTEUR** est augmentée, pendant la durée du présent contrat de service, le 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) associé à la catégorie Transport interurbain pour le Québec, tel qu'établi par Statistiques Canada (ou tout successeur éventuel) pour les douze (12) mois précédents. Cet ajustement est calculé une fois par année dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent.*

*Le **TRANSPORTEUR** doit fournir chaque année à la **RITC** en temps opportun les pièces justificatives appropriées pour établir l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que décrit ici-haut.*

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'ajustement sera au minimum 1% et au maximum équivalent à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) associé à l'ensemble des catégories pour le Canada, tel qu'établi par Statistiques Canada (ou tout successeur éventuel) pour les douze (12) mois précédents;

ATTENDU QUE la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) associée à la catégorie Transport interurbain pour le Québec pour les douze mois précédant le 1^{er} janvier 2024 est de moins 5.8%;

ATTENDU QUE l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) associée à l'ensemble des catégories pour le Canada pour les 12 mois précédant le 1^{er} janvier 2024 est de 3.39%;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre au niveau des chauffeurs de véhicules lourds qui affecte l'ensemble de l'industrie de transport de personnes;

ATTENDU les actuelles négociations avec le transporteur qui découlent de ladite pénurie afin de fixer un taux horaire corrigé permettant le rehaussement des salaires des chauffeurs pour rejoindre la moyenne régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Bosco **ET APPUYÉ PAR** monsieur Jules Dagenais;



No de résolution
ou annotation

DE CONSENTIR une majoration de 1% des taux horaires à compter du 1^{er} janvier 2024, soit l'ajustement minimum;

DE CONFIRMER les taux horaires provisoires suivants :

Type de véhicule	Capacité	Taux horaires*
SAF-T-Liner-C2	40	125,01\$
G5	24	91,38\$
Mini	13	68,17\$

*Taxes en sus;

DE RÉITÉRER qu'il revient au transporteur d'ajuster sa facturation, que les taux consentis conformément à la convention de transport sont les taux maximaux et que la rémunération du transporteur ne peut être supérieure aux montants facturés.

DE POURSUIVRE les négociations avec le transporteur dans le but de rehausser les salaires des chauffeurs pour rejoindre la moyenne régionale, et ce, dans le respect du budget adopté en 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8.4 Résolution de renouvellement du contrat de services informatiques – Données ouvertes et information voyageur embarquée

R24-01-08

ATTENDU QUE Transcollines utilise un fichier statique GTFS permettant la planification de déplacements sur Google Maps et autres applications comme Transit;

ATTENDU QUE le fichier statique GTFS demande une mise à jour régulière afin de refléter les changements apportés à nos services;

ATTENDU QUE la diffusion et révision du fichier statique GTFS demande une collaboration avec Google, l'application Transit et autre plateforme de diffusion de l'information de transport en commun;

ATTENDU QUE la programmation et l'écriture du langage GTFS demande une expertise particulière;

ATTENDU QUE monsieur Brody Flannigan possède une connaissance approfondie du langage GTFS, des données ouvertes et de l'information voyageurs embarquée et a déjà plusieurs contacts au niveau de Google et Transit;

ATTENDU de la grande satisfaction pour les travaux effectués lors des contrats depuis 2020 par monsieur Flannigan;

ATTENDU QUE Transcollines a élargi le mandat de monsieur Flannigan pour inclure d'autres mises à jour de l'information de données ouvertes, de l'information voyageurs embarquée, ainsi que du système d'aide à l'exploitation;

ATTENDU QUE Transcollines souhaite poursuivre le contrat de monsieur Flannigan pour l'année 2024;

ATTENDU la proposition de rémunération telle que décrite dans le contrat;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les sommes du projet ont été réservées au budget 2024 sous le poste budgétaire 02-512-00-000 – Équipements des véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur Jules Dagenais;

D'ADOPTER la mise sous contrat de monsieur Brody Flannigan en tant que consultant externe pour 2024.

DE NOMMER le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet, responsable de la signature du contrat avec monsieur Flannigan.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8.5 Dépôt du rapport sur l'analyse des besoins en mobilité pour les entreprises touristiques des Collines-de-l'Outaouais

Dépôt de document.

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes à payer au 31 janvier 2024 et résolution d'autorisation

R24-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur Jules Dagenais;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des transferts électroniques émis et conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 380 607,65\$.

Et autorise et entérine la liste des chèques à émettre en date du 31 janvier 2024, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 641 466,15\$.

Et de prendre acte du certificat de disponibilité de crédits budgétaires du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard de la disponibilité des crédits budgétaires, tel que reproduit ci-après :

Je, soussignée, Simon Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport des Collines- Transcollines-, certifie qu'il y avait des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des transferts électroniques émis et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des transferts électroniques et certifie qu'il y a des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 janvier 2024, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9.2 Dépôt des tableaux des montants à recevoir des différents programmes de subvention, suivi de la reddition 2022 et 2023 et des demandes de financement 2024



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

Dépôt de document.

9.3 Dépôt du rapport financier maison au 30 novembre 2023

Dépôt de document.

9.4 Plan d'audit financier externe 2023

Dépôt de document.

9.5 Résolution de demande de financement 2024 PSTA, transport adapté

R24-01-10

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif par le biais du règlement portant le numéro 172-12 et adopté par la résolution numéro 13-01-022 par le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 17 janvier 2013;

ATTENDU le programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports (MTMD);

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté tel qu'approuvé par révision du protocole d'entente, extrait de résolution 23-02-037 ;

ATTENDU QUE le transport adapté est une composante importante pour la participation active des personnes handicapées et que le ministère des Transports (MTMD) soutient financièrement le milieu municipal dans ses obligations depuis 1979;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les transports (RLRQ, chapitre T-12, article 48.39), les municipalités du Québec sont tenues d'offrir aux personnes handicapées sur leur territoire un service de transport adapté;

ATTENDU QUE les modalités du PSTA 2022-2024 ont été annoncées en mai 2022;

ATTENDU QUE seulement une avance a été émise de la part du MTMD pour assurer le fonctionnement du service de transport adapté en 2023 dans le cadre du PSTA;

ATTENDU QUE la MRC supporte seule financièrement son organisme délégué depuis la mi-année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Bosco **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard;

DE RECOMMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'adopter une résolution afin de signifier son intérêt à déposer une demande dans le cadre du PSTA pour l'année 2024;



No de résolution
ou annotation

DE RECOMMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de signifier au MTMD la situation financière précaire dans laquelle son organisme délégué se trouve et de demander un déboursement dans les plus brefs délais pour sécuriser la prestation de services du transport adapté pour les usagers de son territoire;

DE RECOMMANDER à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de transmettre les informations suivantes en guise d'élément à considérer pour ladite demande :

- que la MRC des Collines-de-l'Outaouais participe au transport adapté sur son territoire de par l'application de son règlement 172-12;
- que l'organisme délégué par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour administrer le transport adapté est la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC);
- que le mandat donné à l'organisme fait l'objet d'un protocole d'entente intervenu entre les parties;
- que, conformément à la résolution 23-10-274, la grille tarifaire pour le transport adapté est la suivante :

Tarifs du transport adapté 2024			
Passé mensuelle	Intra	Régulier	Combiné
Base	68,00 \$	117,00 \$	128,75 \$
Étudiants	30,50 \$	80,00 \$	92,50 \$
Aînés	27,00 \$	51,50 \$	64,25 \$

Passage simple	Intra	Régulier	
Base	5,00 \$	5,00 \$	
Étudiants	5,00 \$	5,00 \$	
Aînés	5,00 \$	5,00 \$	

Légende des titres			
Intra	Ce titre est réservé aux déplacements à l'intérieur du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.		
Régulier	Ce titre est réservé aux déplacements à l'extérieur du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.		
Combiné	Ce titre est réservé aux déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.		

- que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté les prévisions budgétaires telles qu'adoptées par l'organisme délégué par voie de résolution de son conseil (23-11-297) et qu'une copie de la résolution a été transmise au MTMD;
- que l'engagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2024 est de 508 500\$;
- que le plan de transport adapté, comprenant le plan de réinvestissement des surplus le cas échéant, a été mis à jour;
- que le nombre de déplacements prévu pour l'année 2024 devrait être dans les alentours de 24 984 déplacements;
- que la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'engage à fournir toutes informations supplémentaires exigées dans le cadre des modalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9.6 Résolution de demande de financement 2024 PADTC-Volet 4, intégration tarifaire

R24-01-11

ATTENDU le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du MTMD;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

ATTENDU qu'en vertu des modalités d'application du PADTC, la RITC est admissible au volet 4.2 « aide financière à la réduction tarifaire consentie sur des laissez-passer régionaux » ;

ATTENDU le protocole d'entente entre la Société de transport de l'Outaouais (STO) régissant une entente tarifaire pour un titre combiné fonctionnant sur les deux réseaux de transport en commun de la région de l'Outaouais;

ATTENDU l'entente entre la RITC et le ministre des Transports a consentie l'octroi de la subvention pour l'intégration tarifaire dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) entre 2016 et 2018, ainsi que dans le cadre du volet 4 du PADTC entre 2019 et 2023;

ATTENDU les modalités pour les années 2022-2024;

ATTENDU QUE la reddition pour l'année 2023 du volet 4 du PADTC est en cours par la RITC et sera transmise au MTMD;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente sur l'intégration tarifaire avec le ministre depuis 2016 prévoient qu'une résolution doit confirmer le montant demandé pour la présente année;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Guénard **ET APPUYÉ PAR** monsieur Jules Dagenais;

DE SIGNIFIER au MTMD que la RITC veut faire application au volet 4 « aide financière à la réduction tarifaire consentie sur des laissez-passer régionaux » du PADTC pour l'intégration tarifaire avec la STO pour l'année 2024;

DE PRÉCISER que le montant de la demande de subvention à l'intégration tarifaire pour l'année 2024 se chiffre à 26 700 \$;

ET DE MANDATER le président ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et déposer la demande de subvention à l'intégration tarifaire auprès du MTMD ainsi que tout document pouvant découler du dépôt de ces demandes de subventions telles que par exemple des ententes spécifiques avec le ministre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. ADMINISTRATION

10.1 Résolution confirmant le dépôt et la signature de l'Annexe A-RM-15, déclaration annuelle d'intérêt et l'Annexe B-RM-15, déclaration de l'administrateur

R24-01-12

ATTENDU la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6, art.6 al.4 et art.6, al. 1. par 4^o);

ATTENDU l'adoption du règlement RM-15 par la résolution # 18-45 le 23 mai 2018 portant sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines;

ATTENDU qu'une mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêt est nécessaire;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU le dépôt des déclarations annuelles d'intérêt reçu par le directeur général et secrétaire-trésorier le 31 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jules Dagenais **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

DE CONFIRMER le dépôt et la réception des déclarations annuelles d'intérêts auprès du directeur général et secrétaire-trésorier en séance ordinaire de ce conseil;

ET

DE TRANSMETTRE au ministre des Affaires municipales et de l'habitation une copie conforme de la présente résolution ainsi qu'une copie certifiée conforme des déclarations annuelles d'intérêt des administrateurs de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2 Dépôt des formulaires apparentés pour les audits 2023

Dépôt de document.

10.3 Avis de motion de modification du règlement RM-20 concernant le traitement des administrateurs

R24-01-13

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Guénard à l'effet qu'il entend adopter à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce Conseil, le règlement RM-23 abrogeant et remplaçant le règlement RM-20 concernant le traitement des administrateurs

Une copie du projet de règlement RM-23 sera disponible pour consultation à l'hiver 2024 aux bureaux administratifs de la RITC (Transcollines) ainsi que dans l'onglet «publications» du site internet au www.transcollines.ca. Nous recevrons les commentaires ou suggestions via courriel à info@transcollines.ca ou par téléphone au 819-456-1114 option 0.

Pierre Guénard
Vice-président

Conseil d'administration de la Régie
intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines

10.4 Résolution d'adoption du protocole d'entente entre la municipalité de Val-des-Monts et Transcollines concernant le transport des usagers participant aux événements de la municipalité

R24-01-14



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Monts organise plusieurs événements publics sur son territoire chaque année en partenariat avec certains groupes communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Monts, en partenariat avec Transcollines, pourra faire la promotion des événements sur son territoire en plus d'offrir le transport aux participants;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente entre la Municipalité de Val-des-Monts et Transcollines fut rédigé par les services administratifs respectifs afin d'entériner ce partenariat;

ATTENDU QUE le protocole d'entente est essentiellement mis en place afin de fournir le transport aux résidents pour les événements dans lesquels la municipalité de Val-des-Monts est impliquée en tant qu'organisateur et partenaire avec ses groupes communautaires ;

ATTENDU la résolution #23-12-462 de la Municipalité de Val-des-Monts;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jules Dagenais **ET APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard;

D'ADOPTER le protocole d'entente régissant le transport des usagers participant aux activités de la municipalité de Val-des-Monts et Transcollines, ledit protocole faisant partie intégrante de la présente résolution ;

ET

D'AUTORISER le président, monsieur Francis Beusoleil et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Ouellet à signer, pour l'organisme tous documents relatifs au protocole d'entente entre la Municipalité de Val-des-Monts et Transcollines.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.5 Mise à jour du document de relation entre les municipalités et Transcollines

Dépôt de document.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public n'est présent à la rencontre.

12. VARIA

Aucun sujet n'est discuté pour ce point.

13. DATE ET HEURE DES PROCHAINES RENCONTRES

Il y a un enjeu pour la date du 7 août, les administrateurs en discuteront lors du prochain conseil d'administration.

Date	Heure	Endroit
27 mars 2024	9h00	Chelsea
29 mai 2024	9h00	L'Ange-Gardien
7 août 2024	9h00	La Pêche
25 septembre 2024	9h00	Pontiac
27 novembre 2024	9h00	Val-des-Monts

■Rencontre pour CA/AGA du volet adapté et volet collectif dès 13h00



No de résolution
ou annotation

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R24-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jules Dagenais et **APPUYÉ PAR** monsieur Pierre Guénard d'adopter la levée de l'assemblée à 11h49.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Je, Francis Beausoleil atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lu et certifié conforme par
Le président

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Francis Beausoleil

27/03/2024.
Date

Simon Ouellet

27/03/2024
Date

ADOPTION

Adopté par résolution numéro R24-03-22 du conseil d'administration le :

27 mars 2024
Date